

MAIRIE DE

SAINT THIBAUT DES VIGNES

77400 - Tél : 01.60.31.51.42

Fax : 01 64 02 80 58

n°2025-147

ARRETE PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE BASKET ET DU

PARC STREET WORKOUT LE VENDREDI 20 JUIN 2025 A PARTIR DE 07H00

JUSQU'A 00H00

Le Maire de la Commune de SAINT THIBAUT DES VIGNES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1 relatif à la sécurité publique, les articles L.2212-1 et L. 2212-2 relatif aux missions de police du Maire,

Considérant qu'à l'occasion de la Fête la musique , organisée par le service culturel le vendredi 20 juin 2025 sur le terrain de Basket, à l'esplanade – « Rue René Cassin »

Considérant que le maire est chargé de prendre toutes les mesures de sécurité publique et ne peut donc laisser s'exposer des joueurs ou des pratiquants aux risques d'accidents

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la fête de la musique, et pour faciliter la mise en place de la scène et du matériel de son, il est nécessaire de réglementer provisoirement l'accès au public aux abords de la zone où déroulera la manifestation.

ARRETE

Article 1 : L'utilisation **du terrain de basket** et du parc **Street Workout** sis rue René Cassin à Saint Thibault des Vignes, sera interdite à tout entraînement et exercices **le vendredi 20 juin 2025 à partir de 07h00 jusqu'à 00h00**

Article 2 : La pose de barrières interdisant de pratiquer des exercices et de panneaux signalant l'interdiction seront installés par le Service Culturel de la ville

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 4 : Madame la Commissaire de Police, Monsieur le Commandant de la Caserne des Sapeurs-Pompiers, le SIEMU, le SIETREM, tous les agents régulièrement mandatés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le Maire,

Christian PLUMARD

